

RÈGLEMENT ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU E-CONCOURS « oui Danse. #solo »

Champs d'application : Le concours « oui danse #solo » est ouvert à tous. La participation est libre.

Type de danse : Il n'y a aucune restriction

Droit d'inscription : offert à tous

Format :

Les vidéos doivent durer de 1min15 à 1min30.

Tout montage est autorisé.

Il ne doit y avoir qu'un.e seul.e danseur.se sur chaque vidéo et une seule vidéo par participant.

L'utilisation d'éléments potentiellement dangereux, de tenues inappropriées ou la présence de tout élément contraire à l'éthique annulera la participation.

Évaluation : elle est faite selon 4 critères.

- 1 : La technique et son utilisation
- 2 : La musicalité et son utilisation
- 3 : La recherche et l'originalité de la chorégraphie
- 4 : La recherche et l'originalité du rendu vidéo

Tous ces critères sont évalués de 0 à 10 avec des ½ points. Le classement est fait en calculant la moyenne de toutes les notes obtenues.

En cas d'égalité, la note obtenue dans le premier critère sert à départager les danseurs.ses.

En cas de nouvelle égalité, le deuxième critère est utilisé pour départager les danseurs.ses, puis le troisième et enfin le quatrième.

Calendrier :

Dépose des vidéos sur la plateforme FFDanse du 10 au 21 mars.

Évaluation des vidéos du 22 au 25 mars.

Proclamation des résultats le 28 mars lors du live proposé par la FFDanse.

Lots :

Le premier lot est un Iphone 12 offert par Danse Boutique,

Le second un kit de maquillage offert par Make Up For Ever,

Le troisième est une Nintendo Switch offert par la FFDanse.

Pour tous les participants : 50% de réduction sur le catalogue du partenaire maquillage de la FFDanse, Make Up For Ever.